

COMMUNE DE SIGOULES
-24240-**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 5 Juillet 2018****N°DE180705_710_01****Nombre de conseillers**En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **13**

L'an deux mil dix-huit, le **cinq juillet**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **27/06/2018**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Karen VICK, Joëlle LEBERON, Isabelle BERTOUNESQUE, Sandrine VERGNAC, MM. Heinrich BLESSING, Aurélien PROUILLAC

Excusés : M. Norbert AUVRAY, a donné pouvoir à M. Patrick CONSOLI
Mme Céline SENDRON-GUERIN, a donné pouvoir à Mme Chrystelle BEAUMAIN
Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT, a donné pouvoir à Mme Joëlle LEBERON

Absents : M. Jean-Noël BERTIN, Mme Valérie PASERO-MARIA

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle BEAUMAIN

OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE A COMPTER DU 03/09/2018

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur la tarification de la garderie périscolaire à la rentrée 2018-2019, compte tenu de la modification des horaires d'enseignement de l'école maternelle et primaire, semaine à 4 jours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, soit le 03/09/2018, les tarifs suivants :

PERISCOLAIRE CAF

Tranche Quotient familial	Tarifs MATIN (forfait 1 h 15 mn)	Tarifs SOIR 1 ^{er} ¼ d'heure De 16h30 à 16h45	Tarifs SOIR (à l'heure) A partir de 16h45 Toute heure commencée est due.
De 0 à 622 €	0.70	0.35	0.70
De 623 à 1399 €	0.76	0.38	0.76
A partir de 1400 €	0.80	0.40	0.80

PERISCOLAIRE MSA

Tranche Quotient familial	Tarifs MATIN (forfait 1 h 15 mn)	Tarifs SOIR 1 ^{er} ¼ d'heure De 16h30 à 16h45	Tarifs SOIR (à l'heure) A partir de 16h45 Toute heure commencée est due.
De 0 à 682 €	0.70	0.35	0.70
De 683 à 1399 €	0.76	0.38	0.76
A partir de 1400 €	0.80	0.40	0.80

TARIFS GOÛTER : 0.46 €. Le goûter est facultatif pour l'enfant. Il est facturé à la demande.

Toute heure commencée est due.

Une facture sera établie en début du mois suivant le mois écoulé et sera envoyée aux parents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405344-20180705-DE180705_710_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018
Publication : 06/07/2018

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
P/copie conforme, Sigoulès le 6 juillet 2018

Le Maire,

Patrick CONSOLI

